

CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 euros
Siège social : Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris
389 488 016 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société CONSORT NT sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le **29 juin 2023 à 10 heures au siège social, en salle de conférence** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- Lecture du rapport de gestion comprenant le rapport sur la gestion du groupe établi par le conseil d'administration ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au président directeur général, au directeur général délégué et aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Eric GUEDJ ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* *

*

I. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **27 juin 2023** à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire Uptevia,
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DÉLIBÉRÉ ET A ÉMIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

GEORGES DUBOIS

Le conseil d'administration a délibéré et a émis les décisions suivantes :

1. Le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2. Le conseil d'administration a approuvé le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. Le conseil d'administration a approuvé le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

4. Le conseil d'administration a approuvé le compte de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

5. Le conseil d'administration a approuvé le compte de répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

6. Le conseil d'administration a approuvé le compte de répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

7. Le conseil d'administration a approuvé le compte de répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

8. Le conseil d'administration a approuvé le compte de répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

9. Le conseil d'administration a approuvé le compte de répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

10. Le conseil d'administration a approuvé le compte de répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011.